



Freedom from Torture

RÉSUMÉ



# UN MOYEN DE RÉDUIRE AU SILENCE:

LA TORTURE POUR ÉCRASER LA CONTESTATION EN  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Novembre 2018

## RÉCIT D'UN SURVIVANT



"A"\* réussissait bien à l'école et a commencé à étudier à l'université de Kinshasa. Les conditions à l'université étaient très mauvaises. Il n'y avait pas assez de bureaux, pas de livre et très peu de professeurs. Elle s'est intéressée à la politique en discutant avec les autres étudiants. Un jour en 2013, ils ont organisé une réunion pour discuter de leur opposition à l'intention du Président de se présenter pour un troisième mandat. Sur le chemin de retour chez eux, ils ont été cernés par des hommes vêtus en civil. Elle a pensé que quelqu'un avait informé les autorités de leur réunion. Ils ont été accusés d'avoir insulté le Président. "A" et les autres ont été arrêtés avec violence.

Ils ont été emmenés en prison, où on a confisqué toutes ses affaires à "A", y compris son argent et son téléphone. Elle a été séparée de ses amis et emmenée dans une petite cellule sombre au sous-sol, sans aucun meuble. Au début, on ne lui a rien donné à manger et ensuite, un seul repas de maïs bouilli par jour. Elle n'avait aucun contact avec le monde extérieur car aucune visite n'était autorisée. Elle était torturée chaque jour. Les gardes se moquaient de "A" pour avoir osé s'élever contre le Président. Ils l'ont battue et violée et ils lui ont dit qu'elle allait mourir. Chaque fois qu'elle entendait le verrou de la porte, elle avait peur de ce qui allait suivre.

Au bout d'un mois, les gardes sont venus et l'ont fait sortir de la cellule. Elle pensait qu'ils allaient peut-être la tuer, mais au lieu de cela elle a été relâchée avec ses amis de l'université, sans explication et sans avoir jamais été inculpés. "A" s'est sentie encore plus en colère après cela et a poursuivi son engagement politique. Peu de temps après, des amis l'ont avertie que les autorités étaient à sa recherche, alors elle a quitté la RDC et a demandé refuge au Royaume-Uni. Avec l'aide de Freedom from Torture, "A" est en train de reconstruire sa vie au Royaume-Uni.

\* "A" est un pseudonyme utilisé pour protéger l'anonymat de cette personne.

## POINTS CLÉS

Des hommes et des femmes qui exercent leur droit démocratique et constitutionnel de faire du militantisme politique et de défendre les droits humains sont régulièrement arrêtés et torturés par les autorités gouvernementales en République Démocratique du Congo, dans un contexte de répression politique sans lien avec le conflit armé.

La torture est principalement utilisée pour punir le militantisme politique et de défense des droits humains et décourager toute velléité future.

La répression vise des activistes peu connus.

Les gens sont arrêtés de manière arbitraire et détenus dans des conditions qui violent toutes les normes admises.

Les personnes sont emprisonnées sans qu'aucune charge ne soit invoquée ou sans aucun respect pour les principes du droit dans les lieux de détention officiels et non officiels, qui opèrent dans le plus total irrespect pour la loi.

La torture, et notamment le viol, sont endémiques dans le système de détention, et ce quel que soit l'autorité de détention ou le type de lieu de détention. La plupart des détenus, aussi bien hommes que femmes, sont violés, à maintes reprises et par plusieurs personnes. Les viols ont lieu dans un contexte d'impunité absolue.

Les différentes branches de la sécurité de l'État - la police, l'armée et les agences de renseignement - commettent des actes de torture et d'autres violations des droits humains - dès l'arrestation, et aussi bien dans les centres de détention officiels que non officiels.

Il n'y a aucune redevabilité et aucune justice pour les survivants de la torture.

Ce rapport documente une situation de sans loi et d'horreur autorisée en République Démocratique du Congo. Les militants politiques et toutes les personnes perçues comme ayant défié les autorités sont régulièrement arrêtés et torturés en toute impunité, sans aucun rapport avec le contexte de conflit.

Aucune des personnes ciblées par cette répression n'était particulièrement connue. Ce sont des hommes et des femmes qui exerçaient leur droit démocratique et qui ont été torturés pour s'être livrés à des activités totalement licites.

La torture semble avoir été utilisée principalement pour punir leurs activités de militantisme politique et de défense des droits humains, mais aussi pour décourager toute velléité future.

---

Aucune des personnes ciblées par cette répression n'était particulièrement connue.

## MÉTHODOLOGIE

Notre recherche analyse 74 rapports médico-légaux rédigés par et au nom de Freedom from Torture entre 2013 et 2018 pour des citoyens Congolais ayant fui au Royaume-Uni.<sup>1</sup> Ils avaient été détenus et torturés par les autorités de l'État en relation avec des activités politiques ou de droits humains, réelles ou perçues, par eux ou un membre de leur famille.

Le rapport passe en revue le profil des personnes torturées, la nature et les circonstances de leur arrestation, les conditions de détention et les tortures dont ils ont été la cible, ainsi que les conséquences sur leur état physique et psychologique/mental.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec le réseau Survivors Speak OUT et les survivants Congolais au cours d'une série de séances où ils ont formulé leurs commentaires et recommandations.

## QUI A ÉTÉ DÉTENU ET TORTURÉ, ET POURQUOI

- 49 femmes, 25 hommes
- Plus d'un tiers étaient âgés de 25 ans et moins. Cinq personnes étaient mineures quand elles ont été détenues
- La plupart habitaient dans la capitale Congolaise, Kinshasa, qui se situe loin des régions touchées par le conflit.
- Plus de la moitié ont été arrêtés plus d'une fois, et la plupart ont été torturés à chaque fois.

Tous ont été détenus et torturés à cause d'activités politiques ou de défense des droits humains, effectuées par eux ou les autres. Ces activités pouvaient consister en le fait d'être un membre ou un sympathisant de la base de partis d'opposition, de groupes de pression, d'organisations faisant campagne sur certains thèmes, et d'autres types d'organisations de la société civile. Les enjeux défendus dans le cadre de ces activités portaient sur de nombreux aspects de la démocratie et des droits humains, notamment les droits de la femme.

---

<sup>1</sup> Chaque rapport médico-légal est rédigé selon les normes définies dans le Manuel des Nations Unies pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (protocole d'Istanbul).

Beaucoup de personnes avaient participé à des manifestations et à d'autres actions de contestation liées au processus démocratique et aux élections présidentielles, notamment en 2006 et 2011, et le report des élections de 2016. Certains étaient des militants politiques en tant que membres ou sympathisants de partis d'opposition, notamment l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) et d'autres groupes de pression politique. Pour certains, le simple fait de porter un T-shirt avec le nom d'un parti d'opposition ou de se rendre à une seule réunion ou manifestation, était à l'origine de la détention ou des actes de torture.

D'autres étaient engagés dans la défense des droits humains, notamment les droits civils et politiques, les droits de l'enfant et l'accès à la justice. Certains d'entre eux soutenaient des organisations non gouvernementales et des groupes de la société civile bien précis, comme le mouvement citoyen Filimbi et l'organisation de défense des droits de l'homme, la Voix des Sans-Voix. Certains se consacraient à la situation des femmes et des jeunes filles et faisaient campagne sur les problématiques des droits de la femme, notamment sur les sujets de la violence sexuelle et des viols.

D'autres encore ont été détenus soit à cause des activités réelles ou perçues d'un membre de la famille, soit parce qu'ils ont été considérés à tort par les autorités comme ayant été impliqués dans des activités liées aux droits politiques ou humains.

## LE CONTEXTE DE DÉTENTION

Différentes branches de la sécurité de l'État - dont la police, l'armée et les agences de renseignement - étaient impliquées dans la détention -au moment de l'arrestation, sur les lieux de détention (officiels et non officiels) et dans les actes de torture et les autres violations des droits humains. Les preuves que nous avons rassemblées font état d'effroyables conditions de détention dans les lieux de détention officiels et non officiels, ce qui constitue une violation des obligations de la RDC vis-à-vis de dispositifs comme l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus et des Principes sur le droit à un procès équitable de la Commission Africaine. Elles montrent aussi l'absence complète de respect pour les principes du droit, ce qui laisse la porte ouverte à ce que des actes de torture soient perpétrés sans que les coupables soient inquiétés ou sanctionnés.

- Plus de la moitié des personnes ont été arrêtées de manière violente, notamment celles qui ont été arrêtées chez elles ou à une manifestation.
- Toutes ont été détenues de manière arbitraire, dans des conditions ne respectant pas les principes élémentaires du droit.
- Le manque d'hygiène, la surpopulation et des conditions d'accès inadaptées à la nourriture et à l'eau étaient courants dans tous les lieux de détention, ce qui va à l'encontre des normes et règles internationales.

---

Les conditions  
de détention  
vont à  
l'encontre  
des normes  
et règles  
internationales

La plupart ont été détenus à Kinshasa et ses environs, mais onze personnes ont été détenues dans des lieux situés dans sept autres provinces de la RDC. Plus d'un quart des personnes interrogées ont été détenues dans des prisons et une proportion similaire dans des lieux de détention de fortune ou non officiels, généralement des bâtiments situés dans des zones isolées, éloignées ou cachées dans la forêt ou la brousse. Les autres ont été détenues dans des bâtiments de la police, l'armée ou les renseignements. Certains centres de détention ont été identifiés. Il s'agit de la Prison de Makala, du Camp de police de Lufungula et de Camp Kokolo - tous trois situés à Kinshasa.

La plupart des personnes ont été en détention pendant moins de six mois lors de leur unique ou plus récent passage en détention. La grande majorité s'est évadée, souvent avec l'aide d'un garde. Seules quatre personnes ont déclaré que les autorités les avaient libérées, dans tous les cas sans avertissement, explication ou procédure formelle. La plupart de ceux qui se sont évadés ont déclaré qu'un garde leur avait offert son aide, car il s'était senti proche d'eux, du fait d'une origine ethnique, un lieu de naissance ou une relation commune.

Plus des trois quarts d'entre eux ont fui la RDC dans les trois mois qui ont suivi leur sortie de détention. Pour certains d'entre eux, les gardes qui les ont aidés à s'évader leur ont dit de quitter le pays immédiatement, au risque d'être tués.

## PREUVES DE TORTURE

Chacun des 74 survivants a été soumis à des actes de torture physique et/ou sexuelle de la part des autorités de l'état Congolais au cours de leur passage le plus récent en détention. Les méthodes citées incluent :

- des coups infligés avec différents instruments
- le viol, y compris le viol en groupe
- des brûlures de cigarette ou avec des pièces de métal chauffées
- la torture de position, notamment lorsque la personne est suspendue
- des traumatismes pénétrants, comme des lacérations, des coups de couteau ou des morsures
- être forcé à regarder le soleil en face
- l'asphyxie partielle
- des décharges électriques

La torture psychologique était largement utilisée. Les méthodes les plus citées étaient :

- les insultes et l'exécution forcée d'actes humiliants
- les menaces de mort et de tortures supplémentaires
- être forcé à assister à la torture ou la mort d'autres détenus

Plus de la moitié des personnes ont aussi décrit des conditions de détention constituant une forme de torture environnementale, notamment l'absence de stimulation cognitive normale par l'isolement prolongé dans l'obscurité.

## TORTURE SEXUELLE

L'ensemble des dossiers démontre une très forte incidence de torture sexuelle. Les hommes et les femmes ont décrit ce qui semble être une pratique régulière et endémique de viol dans une grande variété de lieux de détention. Le viol est pratiqué ouvertement et en toute impunité par de multiples personnes.

Soixante-cinq hommes et femmes ont révélé avoir fait l'objet de torture sexuelle, dont tous, sauf deux, ont été violés (viol vaginal, anal et/ou oral), et au moins une fois. Cela représente 85 % de l'ensemble des cas - 94 % des femmes et 68 % des hommes. Plus de la moitié des personnes ayant été violées ont décrit des épisodes de viol en réunion. Compte tenu des difficultés éprouvées par de nombreux survivants pour reconnaître avoir subi des viols, le chiffre réel est peut-être encore plus élevé. La nature violente, soutenue et répétée des agressions sexuelles a provoqué des blessures physiques et psychologiques profondes.

## LES CONSÉQUENCES DES FAITS DE TORTURE

Selon nos expertises, tous les survivants ont des symptômes psychologiques durables liés à la torture, dont beaucoup sont spécialement liés à la torture sexuelle.

L'agrégation de résultats ne peut pas rendre compte de la singularité de l'expérience vécue par chaque personne pendant sa détention, les diverses méthodes de torture utilisées et les conséquences physiques et psychologiques dévastatrices à court et à long terme. Cependant, elle démontre une pratique répandue et systématique de la torture en RDC.

## UN MÉPRIS FLAGRANT POUR LA LOI

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a signé des traités internationaux et régionaux protégeant un grand nombre de droits humains. La constitution nationale stipule une interdiction absolue de la torture. En dépit de cela, la pratique généralisée de la torture et la violation flagrante des droits civils et politiques continuent sans que les victimes aient aucun recours devant la justice et sans que les membres du gouvernement ou de la sécurité qui autorisent ces violations répondent de leurs actes. En bref, non seulement le gouvernement ne parvient pas à prévenir la torture, mais il l'encourage tacitement et activement. De plus, il ne remplit pas ses obligations de rendre des comptes aux survivants.

Les pratiques identifiées sont très inquiétantes, particulièrement dans un contexte où le pays se prépare des élections controversées et longtemps retardées, prévues pour décembre 2018. Les gens se livrant à des activités légitimes d'expression politique courent le risque d'être arrêtés de manière arbitraire, torturés et tués, à moins que le Gouvernement de la RDC change drastiquement son attitude.

---

le gouvernement ne parvient pas à prévenir la torture, mais il l'encourage tacitement et activement

# RECOMMANDATIONS

Les faits établis dans ce rapport exposent une situation très préoccupante exigeant l'attention immédiate à la fois du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de la communauté internationale. Nos recommandations incluent :

## AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Reconnaitre publiquement l'ampleur du problème de la torture et des autres mauvais traitements en RDC, en particulier l'utilisation de la torture sexuelle et envoyer un message clair que ces actes ne seront plus tolérés

## AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Compte tenu de ses obligations dans le cadre des normes internationales de droits humains et de sa législation nationale, le gouvernement doit :

1. mettre fin immédiatement à la pratique de la torture et de mauvais traitements et lancer des enquêtes rapides, approfondies et impartiales pour toutes les accusations portant sur de tels traitements et s'assurer que les auteurs et complices présumés de tels actes soient traduits en justice
2. s'engager à éradiquer la prévalence de la torture sexuelle dans tous les contextes en s'assurant que leurs auteurs soient portés devant la justice, quels que soient leur rang ou leur position, et que des garanties existent dans les centres de détention
3. s'assurer que son système juridique permet aux survivants de la torture d'obtenir réparation, notamment sous la forme d'indemnisation et de réadaptation
4. fonder et allouer suffisamment de ressources à un organisme national pour la prévention de la torture et des mauvais traitements, afin qu'il effectue des visites régulières dans des lieux de détention et publie des recommandations pour améliorer la protection des détenus, conformément aux obligations prévues dans le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture
5. s'assurer que les conditions de détention respectent l'Ensemble de règles minima de l'ONU pour le traitement des détenus (les "Règles Mandela") révisé en 2015, notamment avec des conditions de logement adéquates et un accès à la nourriture, l'eau, les soins médicaux et des installations sanitaires adéquates. Le gouvernement devrait aussi permettre un accès de surveillance à des organismes indépendants, comme le Comité International de la Croix-Rouge et la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), pour tous les centres

de détention, notamment ceux qui sont gérés par diverses divisions de l'armée et des services de renseignement.

6. fermer immédiatement tous les lieux de détention non officiels, conformément à la décision du Président Kabila en 2006. L'utilisation de tels lieux de détention devrait être absolument prohibée et les personnes suspectées de gérer de tels sites devraient faire l'objet d'enquêtes et être poursuivies.
7. recevoir dès que possible une visite de surveillance du Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture et mettre en place toutes les recommandations formulées pour l'amélioration des conditions de détention et les initiatives de prévention de la torture en RDC
8. accorder aux citoyens la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique en s'abstenant de toute violence et de toute arrestation arbitraire contre des manifestants, conformément à ses obligations dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Constitution de 2005
9. s'assurer qu'aucun enfant n'est torturé ou soumis à de mauvais traitements, conformément à ses obligations dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

## À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Les États membres des Nations unies et, en particulier, l'Union africaine, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et les autres pays donateurs devraient :

1. envoyer un signal fort au Gouvernement de la RDC indiquant qu'aucune forme de torture ou de mauvais traitement avant, pendant ou après les élections de décembre 2018 ne sera tolérée et sera condamnée dans les termes les plus forts possible
2. s'assurer que les inquiétudes portant sur les violations des droits humains, notamment la torture, sont signalées dans toutes les discussions bilatérales et multilatérales sur les droits humains avec le Gouvernement de la RDC et l'encourager à remplir ses obligations dans le cadre des règles internationales des droits humains et de la Constitution de 2005
3. Les retours forcés des citoyens Congolais en RDC devraient cesser immédiatement, conformément à l'obligation internationale de non-refoulement.
4. assurer une surveillance continue des violations des droits humains en RDC, notamment au-delà des zones de conflit, via des missions d'enquête et des mécanismes régionaux et mis en place par l'ONU
5. Les pays donateurs impliqués dans des initiatives de soutien à la réforme du système juridique et du secteur de la sécurité devraient augmenter leur pression pour que la RDC priorise la prévention de la torture. Cela pourrait par exemple consister à :

- (a) se conformer rapidement aux obligations du pays dans le cadre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture pour mettre en place un système d'inspections nationales et internationales des lieux de détention, et à ses obligations de publier des rapports dans le cadre de la Convention de l'ONU contre la torture
- (b) des invitations régulières de visites de la part de le Rapporteur Spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire

Des missions d'observation des élections, comme celles déployées par la Communauté de développement d'Afrique australe, l'Union africaine, l'Union européenne et des États individuels pour les élections de décembre 2018 devraient :

1. condamner publiquement tout acte de torture et mauvais traitement rapporté au cours de la période précédant les élections
2. s'assurer que toutes les accusations de torture et mauvais traitement donnent lieu à des enquêtes rapides et détaillées attestées à la fois par le Gouvernement de la RDC et les missions d'observation des élections
3. demander l'accès aux lieux de détention, notamment les sites gérés par les services de sécurité, au cours des missions d'observation

## AU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI

En plus de ce qui figure plus haut :

1. Le Home Office devrait prendre note des faits établis dans ce rapport et mettre à jour sa "Country Policy and Information Notes" (directives du Gouvernement du Royaume-Uni pour les décisions de demande d'asile et de refuge politique) afin de refléter les pratiques de torture et de mauvais traitements infligés par les agents de sécurité contre tous les opposants politiques perçus, et les conditions de détention.
2. Le processus de décision du Home Office pour les demandes d'asile de la part de survivants de torture venant de RDC, ainsi que d'autres pays, devrait refléter les preuves présentées dans ce rapport des conséquences physiques et psychologiques de la torture.
3. Le Foreign and Commonwealth Office (Ministère britannique des Affaires étrangères) devrait s'assurer que la "Preventing Sexual Violence Initiative" (initiative pour la prévention de la violence sexuelle, un organisme dépendant du Ministère britannique des Affaires étrangères) reconnaît le rôle des conflits dans la normalisation de la violence sexuelle et des formes sexuelles de torture en dehors de la "zone de conflit" en RDC et s'assurer que le champ de l'initiative n'est pas restreint aux zones de conflit.

## RECOMMANDATIONS DES SURVIVANTS

Les recommandations suivantes résument ce que les survivants ont dit à Freedom from Torture qu'ils pensaient nécessaire pour prévenir la torture.

### À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :

- augmenter la pression sur le Gouvernement de la RDC pour qu'il mette fin à la torture
- augmenter la pression sur le Gouvernement de la RDC pour garantir que les élections prévues pour décembre 2018 soient équitables, transparentes et sans violence
- soutenir les processus nationaux et internationaux œuvrant pour l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits humains, dont la torture
- s'assurer que tout soutien financier au Gouvernement de la RDC pour la réforme du secteur de la sécurité est conforme aux normes des droits humains et audité de manière appropriée

### AUX NATIONS UNIES :

- être plus transparent et rendre des comptes sur le rôle de l'ONU en RDC et communiquer cela efficacement auprès des citoyens de la RDC
- s'assurer que les missions d'enquête et mécanismes de l'ONU continuent de se focaliser sur les violations des droits humains pour l'ensemble de la RDC, y compris hors des zones de conflit

### AUX MÉDIAS INTERNATIONAUX :

- exposer de manière plus active les violations des droits humains et atrocités se déroulant de manière persistante en RDC

### AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO:

- s'assurer que les personnes dans les prisons et les lieux de détention ont accès à un avocat et à des soins médicaux
- améliorer les conditions dans les prisons et les lieux de détention
- traduire en justice les personnes coupables de viol ou de torture et obliger les personnes à des postes haut placés qui sont responsables à rendre des comptes
- s'assurer que la police et l'armée sont formées à la manière de traiter les gens de manière professionnelle et sont au clair sur leur rôle
- introduire un système de réhabilitation et d'apaisement après de si nombreuses années de guerre et d'oppression. On doit aider les gens à briser le cycle de la violence.
- s'assurer que les processus électoraux sont transparents et reflètent les exigences des candidats, des partis politiques et de la société civile afin que les élections soient perçues comme crédibles. Les élections devront aussi se passer sans aucune violence.

« Nous avons besoin que la torture cesse. Nous avons besoin que les droits humains soient respectés. Nous avons besoin de mener une vie heureuse. Et de connaître la paix. Merci. »

un survivant  
Congolais d'actes  
de torture



Freedom from Torture

# A TOOL TO SILENCE:

TORTURE TO CRUSH DISSENT IN  
THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

## FREEDOM FROM TORTURE

Freedom from Torture est la seule organisation basée au Royaume-Uni de défense des droits humains et dédiée au traitement et à la réhabilitation des survivants de la torture. En Angleterre et en Écosse, nous aidons environ 1 000 personnes ayant survécu à la torture, notamment avec des thérapies psychologiques et physiques, des rapports d'expertise de faits de torture, de l'aide juridique, des conseils concernant l'aide sociale et des projets d'ordre créatif.

Nous sommes l'un des plus grands centres de traitement du monde et depuis notre fondation en 1985, nous avons accompagné plus de 60 000 survivants de torture. Les rapports médico-légaux rédigés par notre personnel médical expert sont utilisés comme preuves dans les dossiers de demande de protection internationale de personnes ayant subi des actes de torture, et ils sont la source des rapports comme celui-ci, qui visent à ce que les États coupables d'actes de torture répondent de leurs actes.

Avec notre Programme de Redevabilité pour la torture (Torture Accountability Programme), nous dénonçons les actes de torture et nous efforçons ainsi de renforcer la prévention de tels actes, d'assurer que justice soit rendue et de garantir une protection internationale aux personnes ayant subi des actes de torture. La voix des survivants et notre travail d'experts sont au cœur de cette initiative.

Nous sommes la seule organisation de défense de droits humains qui utilise systématiquement les preuves établies par notre personnel médical expert, et les survivants de la torture avec lesquels nous travaillons, pour œuvrer à un monde où la torture n'existerait plus.

## SURVIVORS SPEAK OUT NETWORK (RÉSEAU EXPERT D'ACTIVISTES QUI ONT SURVÉCU À LA TORTURE)

Survivors Speak OUT (SSO) est le seul réseau d'activistes du Royaume-Uni dirigé par des survivants d'actes de torture ; il joue un rôle très actif de prise de position sur la torture et ses conséquences. Créé par et pour les survivants de torture, SSO s'appuie sur l'expérience directe de ses participants pour s'exprimer avec autorité et défendre les droits des survivants de la torture. Ce réseau reçoit l'appui et le soutien de Freedom from Torture, et tous ses membres ont bénéficié des services de Freedom from Torture.

Pour obtenir plus d'informations sur Freedom from Torture et Survivors Speak OUT, visitez [www.freedomfromtorture.org](http://www.freedomfromtorture.org)

Freedom from Torture

111 Isledon Road, London, N7 7JW.

Tel: 020 7697 7777, Fax: 020 7697 7799

Visitez notre site Internet pour en savoir plus :

[www.freedomfromtorture.org/DRC](http://www.freedomfromtorture.org/DRC)